Commission Technique Avis 2004

Avis N°1

1) Les Décision 35 sont autorisés à naviguer avec un heavy gib de substitution jusqu'à la livraison de leurs propre voile. Cette dérogation est valable jusqu'à la première régate comptant pour le Challenge Ferrier Lullin, soit la Genève-Rolle-Genève, le 5 juin 2004.

2) Les sangles de sécurité sur les échelles, les cales pied de barreur et les poches à bouts sont autorisés et peuvent être positionnés librement. Cependant, ces nouveaux éléments doivent être fixer sur des points d'ancrage existants (par exemple : filet, sangle, etc.).
Nous vous rappelons que l'article 13.3 la jauge Décision 35 interdit le rappel.

Avis N° 2

1) Les concurrents sont libres de ne pas utiliser les poulies de renvoi d'écoutes et de chariot de Grand Voile. Par contre, ces mêmes poulies doivent rester à bord.

2) La manille qui permet de fixer le Cunningham à la Grand Voile peut être remplacé par un mousqueton de même résistance.

3) Le capot de la coque centrale peut être modifié de manière à ce que son ouverture soit possible en tout temps, pour autant qu'il puisse être hermétiquement fermé.

4) Les systèmes de transfert d'écoutes sont autorisés pour autant qu'ils soient arrimés sur des points fixes existant, mais en aucun cas sur les cadènes de haubans et de bastaques.

5) Nous vous proposons une alternative à la fixation des poulies de renvois d'écoutes comme suit :

-Remplacer une vis de fixation du bras arrière par un boulon à oeil M12
-Utiliser un boulon à oeil *Wichard* (réf.6497 - Charge de rupture 3'500 Kg)
-Il est nécessaire de conserver la rondelle large existante.
-La longueur de la vis est égal à 45mm.

Avis N°3

Suite à l'avarie survenue sur le mât n°**7**, SUI5 navigue désormais avec le mât n° 5 réparé SU I7 est équipé du mât n°**9.**

Avis N°4

Suite à la question N° 2 posée par Cadence, la Comm ission Technique a pris les dispositions suivantes :

1) Les Décision 35 sont autorisés à changer leur poulie d'Arthur. Les deux poulies peuvent être remplacées par les models suivants :
   - Violon à ringot et coinceur : L29925039 SWL 450kg
   - Violon : L29925031 SWL 450kg

2) Concernant les poulies d'écoute de solent et de génois, la Commission Technique cherche une solution auprès des différents constructeurs d'accastillage. Un avis paraîtra à ce sujet en début de semaine prochaine.

Avis N°5

Suite à l'avarie de son rail de GV, le Décision 35 **SUI 6** est autorisé à naviguer au Grand Prix de Genève (les 19 et 20 juin 2004) avec un rail de GV raccourcis à 3m.

Un nouveau rail devra être à poste pour participer à la Transvalmont et à l'Open de Morges les 26 et 27 juin 2004.

Commission Technique 20.07.2004

Avis N°6

Pour donner suite aux recommandations de l'Ingénieur de structure des mâts, la commission technique a décidé de limiter provisoirement la pression de service de l'hydraulique à 175 bars ce qui correspond à une force de 1'500 Kg sur l'écoute de GV.

Commission Technique 25.07.2004

Avis N° 7

En complément de l'avis n°6 et en attendant les conclusions définitives de la campagne de mesure de charges prévue pour cet été, la commission technique recommande de rester modéré dans l'utilisation du cunningham de grand-voile, l'usage d'un winch étant notamment interdit pour ce réglage.

Avis N°8 (20.08.04)

1) La commission technique autorise les concurrents à remplacer les poulies de barbers actuelles par deux poulies LEWMAR ø60mm montées ensembles. (voir photo ci-dessous) Ces poulies sont à commander chez Décision S.A.

2) Concernant la position du point d'amure de ris. La jauge sera modifiée de la manière suivante :

Un ris utilisable est obligatoire.

La drisse de Grand Voile doit comporter deux butées de hookage distantes de 6200mm tolérance de +- 10mm.

La position du point d'amure de ris est libre.

Avis N°9 (25.08.04)

1) La commission technique autorise SUI 2 a naviguer pendant l'Open de La Réserve avec un un émerillon « Bartels ». Cet émerillon devra être remplacé par un émerillon « Facnor » avant la prochaine régate (11 septembre).

2) La Commission Technique autorise tous les Décision 35 à participer à l'Open de La Réserve sans certificat de jauge. Ces derniers sont en court de finition mais ne sont pas encore disponibles.

Avis N°10 (01.09.04)

La commission technique autorise les concurrents à remplacer les poulies de renvois d'écoutes (sur la poutre arrière) actuelles par des poulies LEWMAR ø80mm HR - Charge de travail 2400Kg - poids 240g - référence 2290 1807.